
Communiqué



Paris, le 24 septembre 2015

Majoration de la taxe foncière sur les terrains non bâtis constructibles

Villes de France dénonce une mesure aux effets brutaux et menée sans concertation avec les villes

La majoration de la taxe foncière sur les terrains non bâtis constructibles adoptée en loi de finances 2013 et qui va produire ses effets à partir de 2015, puis 2016 et surtout en 2017, concerne tous les contribuables disposant d'un terrain non-bâti constructible dans une commune concernée par une « tension locative », dont la liste a été arrêtée par décret.

La logique poursuivie depuis de nombreuses années par l'État est d'augmenter la pression sur les propriétaires de terrains à bâtir pour les encourager à vendre leur terrain. En augmentant l'offre de terrain à bâtir, le Gouvernement souhaite apporter une réponse à la demande de logements en France.

Villes de France, présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, demande donc la révision de cette mesure, dont les conséquences ont été mal anticipées :

- elle concerne des contribuables d'origine extrêmement diverses, et ne tient pas compte de leurs capacités contributives ;
- la fixation de la liste des zones tendues par voie réglementaire, a été décidée unilatéralement par l'État, sans consultation des Villes de France ;
- non facultative, cette mesure concerne tous les contribuables ayant du foncier non-bâti constructible en zone tendue, que le maire de la commune l'ait décidé ou non : l'État touche encore une fois à l'autonomie des collectivités locales !

Villes de France demande en conséquence que ce dispositif fiscal soit revu dès cette année.

Contact médias : Echos de villes : Sophie Prévost – tél. : 01 42 21 12 18

Présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, et co-présidée par Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, Villes de France, association d'élus pluraliste, (forte de 25 ans d'action, sous son ancienne dénomination de Fédération des villes moyennes) représente et accompagne les villes et agglomérations de taille infra-métropolitaine du territoire national dont elles forment l'armature urbaine. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.

Villes de France informe ses adhérents, réalise les études dont ils ont besoin, organise les événements qui les font connaître, valorise les positions communes sur les sujets majeurs pour la « qualité de ville » : gestion locale, développement économique et attractivité, innovation et enseignement supérieur, commerces et services publics, développement durable et qualité environnementale...

VILLES de FRANCE - 94 rue de Sèvres • 75007 Paris - Tél. 01 45 44 99 61 - fax. 01 45 44 24 50

www.villesdefrance.fr - contact@villesdefrance.fr - Contact : Nicole Gibourdel, déléguée générale - Armand Pinoteau, Conseiller